

de Welken à au Courtantijn Huygens.

E

Nouveau Monsieur. Son Altesse
madame et nous tous sommes
trop plainement satisfaits des
témoignages de vos soins et des
obligations que la Maison vous a
sont trop manifestes pour vous
pouvoir denier la demande de se
"tourner chez vous.
Et comme nous estions in procin-
tu de recevoir l'adrefas le Commande
ment de S. A. Madame, votre lettre
particulière du 10 nous advertit de
cette délibération par la Conférence
que vous avez obtenue et par l'avis
que vous donnez avec raison contre
vous mesmes. Car puis que la Cour
délibère, et que l'indisposition
du rapporteur continue et qu'on
tache de ruiner ce que nous
estions conservé d'espérer il est
nécessaire que vous demeuriez encore
dans cet exil fermement.
Pour la liquidation des suites avec
la douairière du C. Han, nous avons
parlé avec M. desbades (?) pour
savoir s'il n'y auroit moyen de
préparer et esbaucher ici l'affaire
avec luy pour l'achever plus facile-
ment. Il en a une forme et il nous a donné
quelque esperance de se pouvoir faire
autoriser par le prince de Siquy
et par ce moyen vous n'aurez
été obligé de demeurer là tant
de temps pour ce sujet. Car il
faudra ~~vous~~ citer les personnes qui
autrefois ont été dans cet employ et
et

2

et assigner temps et lieux ce qui nous
semble pouvoir retarder votre retour.
M^r le greffier étant de retour ou fera
rassembler tout ce qui concernera cette
matière et ou vous l'enverra si vous
le trouvez à propos. Mais songez y, car
ce n'est pas une affaire qui se pourra
terminer en peu de temps et si vous
l'examinez et considérez ce que dessous
vous reconnoistrez vos mesmes que vous
n'estes pas en droit de nous faire
aucune reproche sur ce sujet. Par
les pièces cy jointes vous verrez ce que
nous avons veu de M^r l'ambassadeur
d'Espagne et de ceux de Herstal exilés.

Il semble que S. A. Madame fait grand
estat de la faveur et crédit de luy. L'ambassadeur,
ce que je vous devoirois volontiers
mais je n'ay pas le loisir et vous escriis
par ordre de votre Compagnie, laquelle vous
saisie humblement les mains et par com-
mandement exprès de S. A. Madame vous
recommande les ~~vos~~ interests de S. A. et votre
Maître. Je suis, Monsieur mon frere, votre
tres humble et tres obeissant frere et
serviteur.

De Willhem
Au Conseil le 16 de May 1656.

Cat. XXV Huygens b. vol 5 Bibl acad Lugd Bat.